**32ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(21 janvier-1er février 2019)**

**Vietnam**

**Intervention de la France**

Genève, le mardi 22 janvier 2019 (après-midi)

Merci Monsieur le Président

Je remercie la délégation vietnamienne pour la présentation de son rapport.

La France salue les progrès enregistrés par le Vietnam en matière de droits économiques et sociaux, avec une réduction importante de la pauvreté, ainsi que les ratifications de la Convention contre la torture et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La France constate cependant une réduction de l’espace de la société civile et reste préoccupée par les nombreuses arrestations et condamnations de bloggeurs et de défenseurs des droits de l’homme.

La France recommande au Vietnam de :

* abolir la peine de mort et, dans l’immédiat, réduire le nombre d’infractions passibles de la peine de mort ;
* mettre en œuvre les recommandations du rapport final du Comité contre la torture de décembre 2018 ;
* renforcer la protection des travailleurs par la ratification et la mise en œuvre des conventions de l’OIT n° 87, 98 et 105 ;
* prendre des mesures pour garantir la liberté d’opinion et la liberté d’expression, y compris sur internet, dans le contexte de l’adoption de la loi sur la cybersécurité ;
* prendre des mesures pour protéger les défenseurs des droits de l’Homme, notamment en abrogeant ou révisant les dispositions du Code pénal faisant référence au concept de sécurité nationale.

La France souhaite au Vietnam un plein succès pour son passage à l’EPU./.